

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-380

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 8

I. – Après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :

« AA. – L’article 527 est abrogé ; »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« VI. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de poursuivre la suppression des taxes à faible rendement, cet amendement prévoit de supprimer la taxe sur les poinçonnages de métaux précieux.

L’année dernière, le gouvernement n’avait pas souhaité sa suppression, sans justification convaincante, et alors que cette taxe entre bien dans la catégorie des taxes à faible rendement.

La supprimer contribuera à réduire la pression fiscale.